

## Approbation du procès-verbal du Bureau du 22 février 2017

---

*Le projet de procès-verbal de la réunion du 22 février 2017, ci-annexé, est soumis aux membres du Bureau.*

**Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.**

Le Bureau de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 22 février 2017 de 14h à 16h, dans ses locaux 2 quai du Fort Alleaume à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal du Bureau du 21 septembre 2016**
- 2. Rétrospective des principaux « rendez-vous 2016 » de l'Etablissement**
- 3. Barrage de Villerest — Gestion des embâcles suite à la crue de novembre 2016**
- 4. Occupation du foncier de l'Etablissement sur les sites de Naussac et de Villerest**
- 5. Elaboration et perspectives de mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation « Vals d'Authion et de Loire » (TRI Angers-Authion-Saumur »)**
- 6. Analyse d'opportunité et de faisabilité d'un projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour les ouvrages de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents**
- 7. Convention de partenariat technique avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris pour l'amélioration de la prise en compte des risques de défaillances en cascade des services urbains en cas d'inondations**
- 8. Programme d'actions 2017 au titre de la prévention et la réduction du risque inondation**
- 9. Demandes de subventions 2017 dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER bassin de la Loire 2014-2020**
- 10. Point d'information sur le projet de décret relatif aux SDAGE et SAGE**
- 11. Portage par l'Etablissement de l'étude « Ressource en eau de la Chaîne des Puys »**
- 12. Etude de restauration de la continuité écologique sur la Mayenne dans le Maine-et-Loire**
- 13. Proposition d'adhésion à la charte de la participation du public**
- 14. Attribution de subventions « Patrimoine »**
- 15. Affectation de crédits de report**
- 16. Renouvellement d'adhésions à divers organismes**
- 17. Gestion du patrimoine foncier**
- 18. Gestion du personnel**

## 19. Questions diverses

### Etaient présents ou représentés

#### DEPARTEMENTS

M. Patrick BAGOT	Cher
M. Fabrice BOIGARD	Indre-et-Loire
M. Christian CHITO	Allier
M. Louis DE REDON	Loir-et-Cher
M. Freddy HERVOCHON	Loire-Atlantique
Mme Christiane JODAR	Loire
M. Bernard PALPACUER	Lozère
M. Bernard SAUVADE	Puy-de-Dôme

#### VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

Mme Stéphanie ANTON	Orléans
Mme Jennifer DA SILVA	Bourges
M. Jean-Louis DEMOIS	Angers Loire Métropole
M. Daniel FRECHET	Roannais Agglomération

#### S.I.C.A.L.A.

M. Georges ASSEZAT	Haute-Loire
M. Christian BARLE	Nièvre
M. Pierre BROSSELLIER	Anjou Atlantique
M. Jean-Pierre REZÉ	Indre-et-Loire

#### Délégations de vote

- M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
- M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
- M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à M. Bernard SAUVADE
- M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional du Centre-Val de Loire) à M. Christian BARLE
- M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON
- M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Bernard PALPACUER
- M. Pierre LEFORT (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à M. Freddy HERVOCHON
- M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à M. Christian CHITO
- Mme Chantal REBOUT (Blois) à Mme Stéphanie ANTON
- M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
- M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Jean-Louis DEMOIS

## **Excusés**

Mme Frédérique COLAS  
M. Jean-Jacques CORSAN  
M. Pascal HAMEAU  
M. Didier LAVILLE  
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE  
M. Bruno LIANCE  
M. Gabriel MAQUIN  
M. Louis-François MARTIN  
Mme Edith PERRAUDIN  
Mme Nathalie ROUSSET  
Mme Marie-Thérèse VIALLE

## **Assistaient également à la réunion**

M. Jacques CHEVTECHNEKO (futur délégué de Tour(s) Plus)  
Mme Isabelle DEVAUX (future déléguée de Saumur Val de Loire)

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services  
M. Thanh-Son NGUYEN, directeur de l'exploitation et de la prévention des risques  
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée  
M. Renaud COLIN, directeur adjoint du développement et de la gestion territorialisée  
Mme Maude GONZALEZ, directrice administrative et financière  
M. Mamy TOMBOZAFY, chef du service des barrages de Villerest et Naussac  
M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations  
M. Laurent BOISGARD, chef du service aménagement et gestion des eaux  
Mme Sylvie ASSELIN, chargée de communication

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- |         |   |
|---------|---|
| 17-01-B | Approbation du procès-verbal du Bureau du 21 septembre 2016   |
| 17-02-B | Autorisation de passage sur une parcelle de l'Etablissement par l'association Langogne Triathlon  |
| 17-03-B | Prolongation d'occupation d'une parcelle de l'Etablissement pour un potager   |
| 17-04-B | Occupation d'une parcelle de l'Etablissement par Monsieur Jouannic  |
| 17-05-B | Occupation provisoire du domaine de l'Etablissement sur le site de Villerest par l'association Roanne Triathlon   |
| 17-06-B | Elaboration et perspective de mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation « Vals d'Authion et de Loire » (TRI Angers-Authion-Saumur) |

- 17-07-B Convention de partenariat technique avec l'Ecole des Ingénieur de la Ville de Paris pour l'amélioration de la prise en compte des risques de défaillances en cascade des services urbains en cas d'inondations
- 17-08-B Demandes de subventions 2017 dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020
- 17-09-B Portage par l'Etablissement de l'étude «Ressource en eau de la Chaîne des Puys»
- 17-10-B Etude de restauration de la continuité écologique sur la Mayenne dans le Maine-et-Loire
- 17-11-B Adhésion à la charte de la participation du public
- 17-12-B Attribution d'un financement à l'association Roanne Triathlon (42)
- 17-13-B Attribution d'un financement au Comité Départemental d'Aviron de la Loire (42)
- 17-14-B Affectation de crédits de reports
- 17-15-B Renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à divers organismes
- 17-16-B Gestion du patrimoine foncier sur le site du Veudre-Commune de Tresnay
- 17-17-B Mise en place des conditions d'attribution de l'indemnité de départ volontaire allouée aux agents démissionnaires de la Fonction Publique Territoriale

## **1. Approbation du procès-verbal du Bureau du 21 septembre 2016**

Le Président demande si ce document suscite des remarques.

Le procès-verbal est approuvé.

**[Cf. délibération n° 17-01-B]**

Le Président demande ensuite à Mesdames ASSELIN et GONZALEZ, ainsi que Messieurs NGUYEN, ROSSIGNOL, COLIN, TOMBOZAFY, PHILIPPE et BOISGARD de présenter les différents points de l'ordre du jour.

## **2. Rétrospective des principaux « rendez-vous 2016 » de l'Etablissement**

Une présentation est effectuée en séance. Pas de délibération.

Distribution du document intitulé «Rendez-vous, Rétrospective 2016» et projection du motion design intitulé « Etablissement public Loire, en bref ».

## **3. Barrage de Villerest – Gestion des embâcles suite à la crue de novembre 2016**

Une présentation est effectuée en séance. Pas de délibération.

## **4. Occupation du foncier de l'Etablissement sur les sites de Naussac et de Villerest**

### **1. Demande de l'association Langogne Triathlon**

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser le passage des participants du triathlon organisé chaque année par l'association Langogne Triathlon, sur les parcelles E16 (Naussac) et H12 (Langogne), sur la période 2017-2019.
- Cette autorisation est accordée sous réserve de l'obtention par l'association Langogne Triathlon de toutes les autorisations requises en termes de sécurité, ainsi que de la remise en état des lieux en cas de dégradation de tout ordre.  
L'association devra également souscrire une assurance pour les risques liés à la manifestation du 24 juillet 2016.  
L'Etablissement se dégage de toute responsabilité ayant trait à l'activité dont il s'agit.
- D'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Cette proposition est adoptée.

**[Cf. délibération n° 17-02-B]**

### **2. Demande de de Monsieur Malzac**

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser la prolongation de l'occupation temporaire de la parcelle ZI 226 sur la commune de Langogne par Monsieur MALZAC, à des fins de potager, jusqu'à la fin de l'année 2018, en contrepartie de l'entretien des terrains.
- D'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 17-03-B ]**

### **3. Demande de M. Jouannic pour les pontons d'amarrage d'un bateau promenade**

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser l'occupation temporaire du domaine de l'Etablissement pour la conservation de plots d'amarrage, dans la commune de Villerest, à 600 mètres à l'amont du barrage, au niveau de la cote 315 mètres NGF. Cette occupation temporaire, concernant la parcelle de l'Etablissement située en dessous de la cote 317 mètres NGF (non cadastrée), est délivrée sous réserve :
  - de la prise en compte des contraintes du règlement d'eau,
  - de la prise en compte des engagements de la charte Natura 2000,
  - de la possession des autorisations nécessaires, en matière notamment de sécurité.
- D'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 17-04-B ]**

### **4. Demande de l'association Roanne Triathlon**

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser l'association Roanne Triathlon à occuper, le 11 juin 2017, la parcelle propriété de l'Etablissement, située dans la commune de Villerest, cadastrée n°CC47.
  - Cette autorisation est accordée à l'association Roanne Triathlon sous les conditions suivantes :
    - l'obtention de l'organisateur des autorisations requises pour ce type de manifestation ;
    - la prise en compte des contraintes du règlement d'eau ;
    - la prise en compte des engagements de la charte Natura 2000.
- Par ailleurs, l'Etablissement se dégage de toute responsabilité découlant de la manifestation dont il s'agit.
- D'autoriser le Président à signer l'autorisation en vertu des deux articles précédents.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 17-05-B ]**

### **5. Elaboration et perspectives de mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation « Vals d'Authion et de Loire » (TRI Angers-Authion-Saumur »)**

Il est proposé au Bureau :

- De donner un accord de principe favorable à la poursuite de l'intervention de l'Etablissement en phase de mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation des vals d'Authion et de Loire, via le portage et l'animation d'un PAPI sur ce secteur.
- De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 17-06-B ]**

## **6. Analyse d'opportunité et de faisabilité d'un projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour les ouvrages de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents**

Une présentation est effectuée en séance. Pas de délibération.

## **7. Convention de partenariat technique avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris pour l'amélioration de la prise en compte des risques de défaillances en cascade des services urbains en cas d'inondations**

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser le recrutement pour 8 mois d'un agent de catégorie A (contrat d'ingénieur), à temps complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités au sein de la direction de l'exploitation et de la prévention des risques, au titre du partenariat de recherche-action avec l'Ecole des ingénieurs de la ville de Paris.  
La personne recrutée sera rémunérée sur la base de l'échelle indiciaire d'ingénieur territorial, complétée par les primes statutaires.  
Conformément aux dispositions du Programme Opérationnel interrégional Bassin de la Loire 2014-2020, une demande de cofinancement du FEDER sera faite.  
La dépense correspondante sera imputée sur le budget disponible au titre de l'action « Soutien projets recherche/développement/innovation ».
- De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 17-07-B ]**

## **8. Programme d'actions 2017 au titre de la prévention et la réduction du risque inondation**

Une présentation est effectuée en séance. Pas de délibération.



## **9. Demandes de subventions 2017 dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER bassin de la Loire 2014-2020**

Il est proposé au Bureau :

- De prendre acte des demandes de subvention 2016 dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020, ainsi que des taux d'intervention correspondant du FEDER pour les opérations concernées, tels que récapitulés dans le tableau en annexe.
- De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 17-08-B ]**

## **10. Point d'information sur le projet de décret relatif aux SDAGE et SAGE**

Une présentation est effectuée en séance. Pas de délibération.

Distribution en séance de 3 documents relatifs aux SAGE Cher aval, SAGE Loir et SAGE Yèvre-Auron.

## **11. Portage par l'Etablissement de l'étude « Ressource en eau de la Chaîne des Puys »**

Il est proposé au Bureau :

- De donner un accord de principe favorable pour que l'Etablissement assure le portage administratif et technique de l'étude « Ressource en eau de la Chaîne des Puys » sous la forme d'une opération collaborative.
- D'autoriser le Président à solliciter pour cette opération des subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Europe (FEDER régional Auvergne-Rhône-Alpes).
- D'autoriser le Président à signer la convention partenariale encadrant les relations entre l'Etablissement et ses partenaires que sont les universités Blaise Pascal et Jean Monnet de Clermont-Ferrand, ainsi que l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de St-Etienne.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 17-09-B ]**

## **12. Etude de restauration de la continuité écologique sur la Mayenne dans le Maine-et-Loire**

Il est proposé au Bureau :

- De donner son accord, sous réserve de la finalisation des modalités techniques de cette intervention et de l'obtention des moyens financiers nécessaires, au portage par l'Etablissement d'une étude de restauration de la continuité écologique au droit des 8 ouvrages hydrauliques situés sur la Mayenne dans le Maine-et-Loire, pour un montant total de 109 000 € TTC incluant une prestation d'un coût évalué à 97 000 € et les frais de personnels pour piloter l'action (23 % ETP) estimés à 12 000 € TTC.
- D'autoriser le Président à solliciter pour cette action des subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Pays de la Loire et du Département du Maine-et-Loire.
- D'autoriser le Président à engager la consultation et à signer le marché correspondant, en application du code des marchés publics.
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes et à imputer cette dépense au service analytique 4006 «restauration des milieux naturels et continuité écologique».

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 17-10-B ]**

### **13. Proposition d'adhésion à la charte de la participation du public**

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser l'adhésion de l'Etablissement à la Charte de la participation du public du Ministère proposée par le Ministère en charge de l'environnement.
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 17-11-B ]**

### **14. Attribution de subventions « Patrimoine »**

#### **1- Association Roanne Triathlon**

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer à l'association Roanne Triathlon (42) un financement de 1 100 € (soit 3,08 % de la dépense prévisionnelle de 35 715 €) pour l'organisation du 32ème Triathlon de Roanne-Villereest (11 juin 2017).  
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.
- D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 17-12-B ]**

## 2- Comité Départemental d'Aviron de la Loire

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer au Comité Départemental d'Aviron de la Loire (42) un financement de 900 € (soit 8,45 % de la dépense prévisionnelle de 10 650 €) pour l'organisation du Championnat de Ligue jeunes (14 mai 2017).  
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.
- D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 17-13-B ]**

## 15. Affectation de crédits de report

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle, les affectations de crédits de reports suivantes :

Collectivité	Crédits de report	Montant	Objet
Conseil régional de Centre-Val de Loire	Le Veudre	1 371 €	Animation SAGES Loir 2016
		2 185 €	Animation SAGES Cher amont 2016
		330 €	Animation SAGES Yèvre Auron 2016
		597,95 €	Complément Zone humide SAGE Yèvre Auron
Conseil régional Pays de la Loire	Chambonchard	932 €	Communication du SAGE Loir 2017
Conseil départemental de Haute-Loire	Basse Loire	712,47 €	SAGE Allier aval 2016

- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 17-14-B ]**

## 16. Renouvellement d'adhésions à divers organismes

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser le renouvellement pour l'année 2017 des adhésions de l'Etablissement aux organismes suivants :
  - Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) pour un montant de 9 000 €,
  - Comité Français des Grands Barrages pour un montant prévisionnel de 500 €,
  - France Dignes pour un montant n'excédant pas 2 000 €,
  - Société Hydrotechnique de France (SHF) pour un montant de 515 €,
  - Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) pour un montant de 1 500 €,

- Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMa) pour un montant de 340 €,
  - Club de la Continuité d'Activité (CCA) pour un montant de 500 €,
  - Comité Français du Bouclier Bleu pour un montant de 175 €,
  - Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation (CEPRI) pour un montant de 3 000 €,
  - Enviropea, pour un montant de 300 €,
  - Club de la presse Val de Loire pour un montant de 70 €.
- De financer les dépenses correspondant aux adhésions de l'AFEPTB, et du Club de la presse Val de Loire à partir des crédits disponibles du fonctionnement administratif général, service analytique 00010.
- De financer la dépense correspondante à l'adhésion au Comité Français des Grands Barrages, à partir des crédits disponibles du budget annexe de Villerest et Naussac article 6288 « autres services extérieurs » service analytique 1002 « barrage de Villerest » et 10032 « barrage de Naussac ».
- De financer les dépenses correspondantes aux adhésions à la SHF, l'AFPCN, l'IRMa, le CCA, le Comité Français du Bouclier Bleu, le CEPRI et Enviropea, à partir des crédits disponibles pour les actions « Synergies Chercheurs-gestionnaires et réseaux experts », service analytique 3012.
- De financer les dépenses correspondantes à l'adhésion France Dignes à partir des crédits disponibles pour les actions « appuis collectivités propriétaire/gestionnaire de digues », service analytique 2017.
- De solliciter, pour les adhésions concernées, un cofinancement de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50%, et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne le cas échéant.
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 17-15-B ]**

## 17. Gestion du patrimoine foncier

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser la vente, au prix estimé par le Service des Domaines d'une partie (environ 400 m<sup>2</sup>) de la parcelle B 621 hameau d'Alligny à Tresnay (58) afin de réaliser une réserve d'eau en application du règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie.
- L'ensemble des charges relatives à cette vente sera supporté par la Commune de Tresnay (bornage, frais d'actes...). La commune à l'issue de la vente fera les démarches auprès du fermier en place afin de libérer l'emprise et l'indemniser.
- De conditionner cette vente au fait que l'Etablissement ne soit soumis à aucune garantie en cas d'éviction (au sens de l'article 1627 du Code civil) eu égard à l'incertitude quant à la réalisation de l'ouvrage du Veudre.
  - D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 17-16-B ]**

## 18. Gestion du personnel

Il est proposé au Bureau :

- d'approuver la délibération relative à la mise en place des conditions d'attribution de l'indemnité de départ volontaire allouée aux agents démissionnaires de la Fonction Publique Territoriale.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 17-17-B ]**

## **19. Questions diverses**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, lève la séance à 16h.

**Le Président**

**Daniel FRECHET**